

P.L.U



4.2

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
PITHIVIERS-LE-VIEIL

Règlement graphique
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU
en date du :

Le Maire - Philippe CHALINE

PLU Pithiviers-le-Vieil - Règlement graphique - dossier d'approbation



Délimitation des zones

- Ua
- Uc
- Ucb
- Ud
- Uda
- Udb
- Ue
- Uf
- Ufa
- Ufb
- Ui
- Uia
- Uib
- Uic
- Uv
- 1AU
- 1AUa
- 1AUe
- 1AUj
- 2AU
- 2AUj
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nc
- Ne
- Ni
- Nj

Prescriptions graphiques

- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
- Arbre remarquable à protéger, au titre du Code de l'Urbanisme
 - ▲ Mare à protéger, au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

- PRESCRIPTIONS LINÉAIRES
- Alignement végétal à protéger, au titre de l'article L 130-23 du Code de l'Urbanisme
 - - - - Cheminement à protéger, au titre de l'article L 130-38 du Code de l'Urbanisme
 - Linéaire commercial à protéger, au titre de l'article L 151-16 du Code de l'Urbanisme
 - Elément de patrimoine bâti à protéger

- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
- Elément de patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé, au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
 - Espace paysager à protéger, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Trame jardin, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Secteur délimité au titre de l'article R 151-34-2° (richesse du sol ou du sous-sol)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation

Limites administratives

- BATI 2021
- PARCELLES 2021
- CIMETIERES

Hydrographie

- SURFACE EAU
- TRONCON COURS EAU



P.L.U



4.2

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
PITHIVIERS-LE-VIEIL

Règlement graphique
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU
en date du :

Le Maire - Philippe CHALINE

PLU Pithiviers-le-Vieil - Règlement graphique - dossier d'approbation



Délimitation des zones

- Ua
- Uc
- Ucb
- Ud
- Uda
- Udb
- Ue
- Uf
- Ufa
- Ufb
- Ui
- Uia
- Uib
- Uic
- Uv
- 1AU
- 1AUa
- 1AUe
- 1AUj
- 2AU
- 2AUj
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nc
- Ne
- Ni
- Nj

Prescriptions graphiques

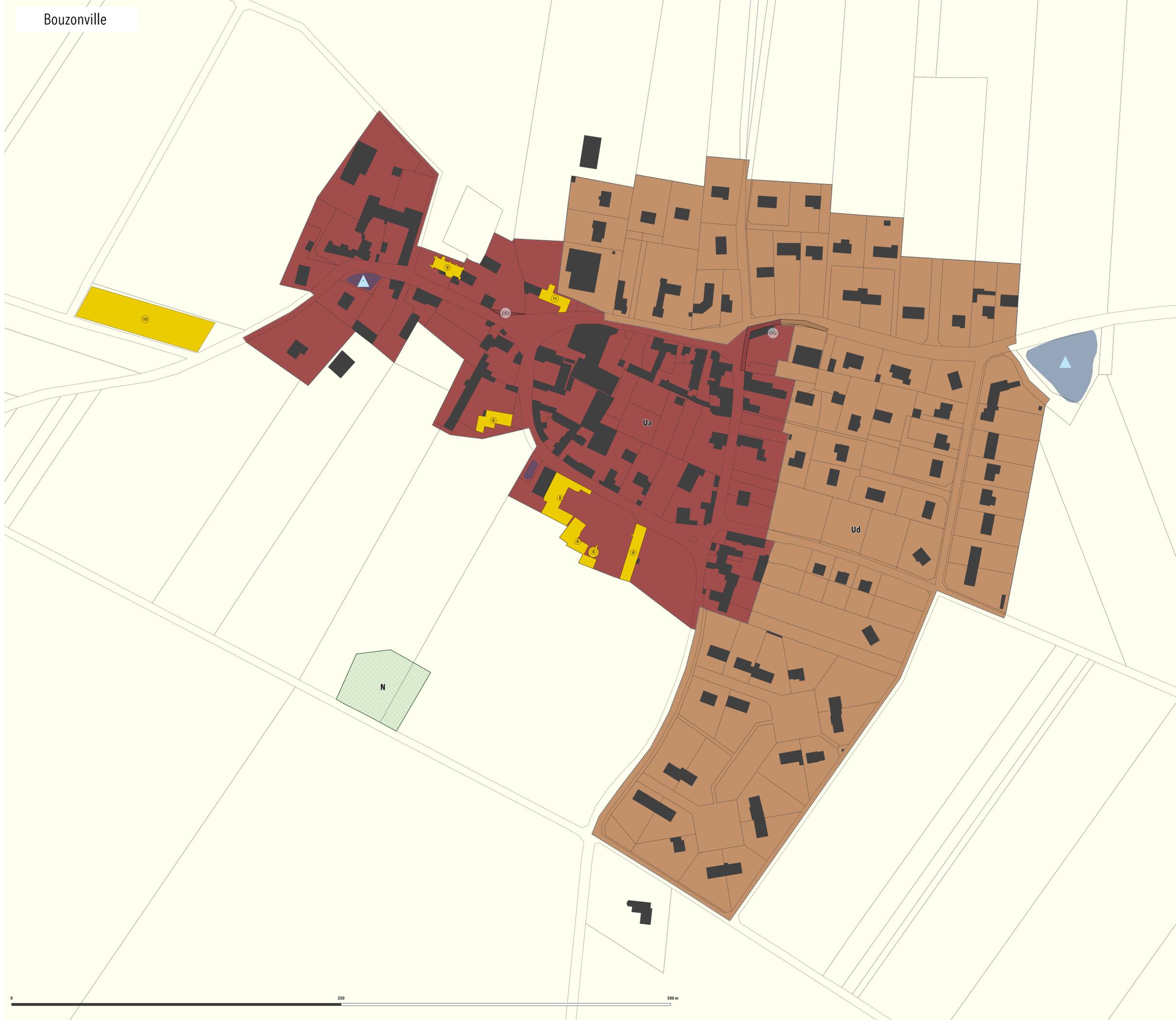
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
- Arbre remarquable à protéger, au titre du Code de l'Urbanisme
 - ▲ Mare à protéger, au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- PRESCRIPTIONS LINÉAIRES**
- Alignement végétal à protéger, au titre de l'article L 130-23 du Code de l'Urbanisme
 - Cheminement à protéger, au titre de l'article L 130-38 du Code de l'Urbanisme
 - Linéaire commercial à protéger, au titre de l'article L 151-16 du Code de l'Urbanisme
 - Élément de patrimoine bâti à protéger
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- Élément de patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé, au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
 - Espace paysager à protéger, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Trame jardin, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Secteur délimité au titre de l'article R 151-34-2° (richesse du sol ou du sous-sol)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation

Limites administratives

- BATI 2021
- PARCELLES 2021
- CIMETIERES

Hydrographie

- SURFACE EAU
- TRONCON COURS EAU



0 250 500 m

P.L.U



4.2

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PITHIVIERS-LE-VIEIL

Règlement graphique
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU
en date du :

Le Maire - Philippe CHALINE



PLU Pithiviers-le-Vieil - Règlement graphique - dossier d'approbation

Délimitation des zones

- Ua
- Uc
- Ucb
- Ud
- Uda
- Udb
- Ue
- Uf
- Ufa
- Ufb
- Ui
- Uia
- Uib
- Uic
- Uv
- 1AU
- 1AUa
- 1AUe
- 1AUj
- 2AU
- 2AUj
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nc
- Ne
- Ni
- Nj

Prescriptions graphiques

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Arbre remarquable à protéger, au titre du Code de l'Urbanisme
- Mare à protéger, au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

PRESCRIPTIONS LINÉAIRES

- Alignement végétal à protéger, au titre de l'article L 130-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement à protéger, au titre de l'article L 130-38 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger, au titre de l'article L 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine bâti à protéger

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Élément de patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé, au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace paysager à protéger, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Trame jardin, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Secteur délimité au titre de l'article R 151-34-2° (richesse du sol ou du sous-sol)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Limites administratives

- BATI 2021
- PARCELLES 2021
- CIMETIERES

Hydrographie

- SURFACE EAU
- TRONCON COURS EAU



P.L.U



4.2

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PITHIVIERS-LE-VIEIL

Règlement graphique
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU
en date du :

Le Maire - Philippe CHALINE



PLU Pithiviers-le-Vieil - Règlement graphique - dossier d'approbation

Délimitation des zones

- Ua
- Uc
- Ucb
- Ud
- Uda
- Udb
- Ue
- Uf
- Ufa
- Ufb
- Ui
- Uia
- Uib
- Uic
- Uv
- 1AU
- 1AUa
- 1AUe
- 1AUj
- 2AU
- 2AUj
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nc
- Ne
- Ni
- Nj

Prescriptions graphiques

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Arbre remarquable à protéger, au titre du Code de l'Urbanisme
- ▲ Mare à protéger, au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

PRESCRIPTIONS LINÉAIRES

- ⋯ Alignement végétal à protéger, au titre de l'article L 130-23 du Code de l'Urbanisme
- ⋯ Cheminement à protéger, au titre de l'article L 130-38 du Code de l'Urbanisme
- ⋯ Linéaire commercial à protéger, au titre de l'article L 151-16 du Code de l'Urbanisme
- ⋯ Elément de patrimoine bâti à protéger

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Elément de patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé, au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace paysager à protéger, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Trame jardin, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Secteur délimité au titre de l'article R 151-34-2° (richesse du sol ou du sous-sol)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Limites administratives

- BATI 2021
- PARCELLES 2021
- CIMETIERES

Hydrographie

- SURFACE EAU
- TRONCON COURS EAU



P.L.U



4.2

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PITHIVIERS-LE-VIEIL

Règlement graphique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU en date du :

Le Maire - Philippe CHALINE

PLU Pithiviers-le-Vieil - Règlement graphique - dossier d'approbation



Délimitation des zones

- Ua
- Uc
- Ucb
- Ud
- Uda
- Udb
- Ue
- Uf
- Ufa
- Ufb
- Ui
- Uia
- Uib
- Uic
- Uv
- 1AU
- 1AUa
- 1AUe
- 1AUj
- 2AU
- 2AUj
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nc
- Ne
- Ni
- Nj

Prescriptions graphiques

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Arbre remarquable à protéger, au titre du Code de l'Urbanisme
- Mare à protéger, au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

PRESCRIPTIONS LINÉAIRES

- Alignement végétal à protéger, au titre de l'article L 130-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement à protéger, au titre de l'article L 130-38 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger, au titre de l'article L 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine bâti à protéger

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Élément de patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé, au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace paysager à protéger, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Trame jardin, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Secteur délimité au titre de l'article R 151-34-2° (richesse du sol ou du sous-sol)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Limites administratives

- BATI 2021
- PARCELLES 2021
- CIMETIERES

Hydrographie

- SURFACE EAU
- TRONCON COURS EAU



P.L.U



4.2 RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PITHIVIERS-LE-VIEIL

Règlement graphique
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU en date du :
Le Maire - Philippe CHALINE



PLU Pithiviers-le-Vieil - Règlement graphique - dossier d'approbation

Délimitation des zones

- Ua
- Uc
- Ucb
- Ud
- Uda
- Udb
- Ue
- Uf
- Ufa
- Ufb
- Ui
- Uia
- Uib
- Uic
- Uv
- 1AU
- 1AUa
- 1AUe
- 1AUi
- 2AU
- 2AUi
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nc
- Ne
- Ni
- Nj

Prescriptions graphiques

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Arbre remarquable à protéger, au titre du Code de l'Urbanisme
- ▲ Mare à protéger, au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

PRESCRIPTIONS LINÉAIRES

- ⋯ Alignement végétal à protéger, au titre de l'article L 130-23 du Code de l'Urbanisme
- ⋯ Cheminement à protéger, au titre de l'article L 130-38 du Code de l'Urbanisme
- ⋯ Linéaire commercial à protéger, au titre de l'article L 151-16 du Code de l'Urbanisme
- ⋯ Elément de patrimoine bâti à protéger

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Elément de patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé, au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace paysager à protéger, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Trame jardin, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Secteur délimité au titre de l'article R 151-34-2° (richesse du sol ou du sous-sol)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Limites administratives

- BATI 2021
- PARCELLES 2021
- CIMETIERES

Hydrographie

- SURFACE EAU
- TRONCON COURS EAU

